

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Lissac sur Couze, pendant 33 jours consécutifs, du 28 octobre 2013 au 29 novembre 2013 inclus, sur la demande de Madame la présidente du directoire de la S.A. FLAMARY en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation de la carrière située aux lieux-dits « Puy Général », « Grandmont-Haut » et « Au Massinier » sur le territoire de la commune de Lissac sur Couze pour une durée de quinze ans.

Le projet porte sur la modification de l'emprise de la carrière et de certaines conditions d'exploitation et de réaménagement prévus dans l'arrêté d'autorisation du 22 mars 1993.

Monsieur Michel Sageaud, retraité de la gendarmerie, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le vice-président du tribunal administratif de Limoges et Monsieur Jean-Baptiste Laleu, retraité de l'armée de terre, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de Lissac sur Couze, pendant la durée de l'enquête, du 28 octobre 2013 au 29 novembre 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- les lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h ;
- les mardi et jeudi de 8h à 12h ;
- le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur Michel Sageaud, commissaire enquêteur, à la maire de Lissac sur Couze (code postal : 19600).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie Lissac sur Couze pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 28 octobre 2013 de 9h à 12h ;
- le mercredi 6 novembre 2013 de 14 à 17h ;
- le vendredi 15 novembre 2013 de 14h à 17h ;
- le mardi 19 novembre 2013 de 9h à 12h ;
- le vendredi 29 novembre 2013 de 14 h à 17h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la préfecture de la Corrèze et à la mairie de Lissac sur Couze pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Sabine Chassagne, présidente du directoire de la S.A. FLAMARY à l'adresse suivante : 7 avenue de la Gare – 19400 Argentat (05 55 28 00 16).

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi

que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des relations avec  
les collectivités locales



Claudine Lafarge